

Esprit-Violet : « C'est à la ville de demander la démolition »

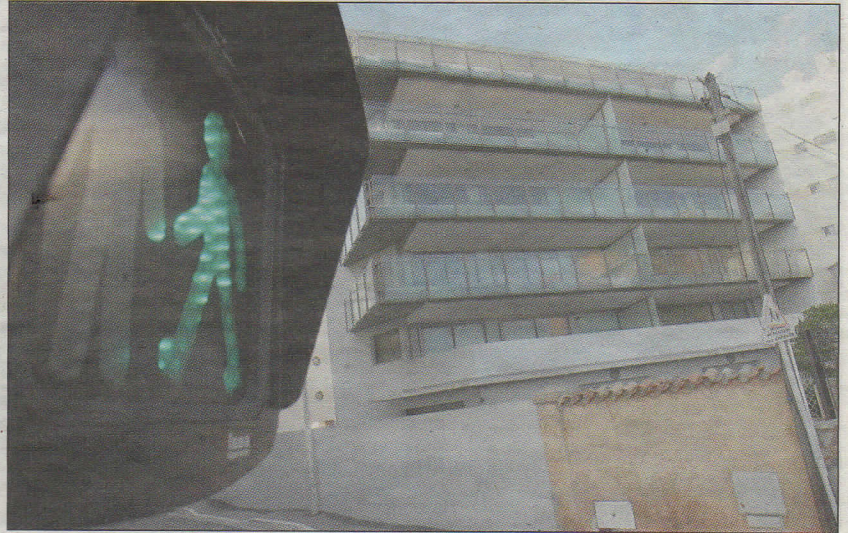
Non. L'association « A la Pointe » n'a pas réclamé la démolition de l'immeuble rue Esprit-Violet. Elle estime que ce n'est pas à elle de le faire mais à la ville.

« Le maire représentant de l'autorité publique, doit faire exécuter les décisions de justice devenues définitives et irrévocables. »

Or, durant le dernier conseil municipal, la ville a prétendu (*Nice Matin du 26 juin*) que, suite à la décision du conseil d'État d'annuler le permis de l'immeuble, l'association avait fait les démarches pour lancer la démolition.

« La ville peut très bien se charger de cette partie du dossier. Nous l'avons déjà sollicitée deux fois par courriers. Elle ne nous a jamais répondu... »,

explique l'association. Et du coup, elle vide son sac : « La municipalité a fait et laissé condamner l'association deux fois (deux amendes pour excès de pouvoir) parce qu'elle demandait la suspension des travaux des permis de construire illégaux de l'immeuble. Pour



Voilà un immeuble qui suscite et qui n'a pas fini de susciter la polémique.

(Photo A. B.-J)

cet immeuble, elle a accordé trois permis de construire entachés d'illégalité, les a soutenus et défendus jusqu'à leur annulation par le tribunal adminis-

tratif de Nice (...) Elle est la seule responsable de cette ineptie urbanistique et doit s'appliquer à elle-même la morale qu'elle exige de ses administrés. »